

LETTRE DE MISE EN DEMEURE

À :

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

De la part de :

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

Objet :

Mise en demeure de fournir l'attestation de salaire destinée à la CPAM

Par la présente, nous vous mettons en demeure, conformément aux articles L.1226-1 et R.242-1 du Code de la sécurité sociale, de nous transmettre dans les plus brefs délais l'attestation de salaire nécessaire à la prise en charge de l'indemnisation journalière par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) suite à l'arrêt de travail du salarié.

Rappel des obligations légales :

Conformément aux dispositions légales, l'employeur est tenu de fournir à la CPAM l'attestation de salaire dans un délai maximal de 5 jours ouvrables suivant la déclaration d'arrêt de travail. Cette attestation permet la liquidation et le versement des indemnités journalières au salarié.

Conséquences du manquement :

À défaut de transmission de cette attestation, le salarié pourrait se voir privé de ses indemnités journalières, et des sanctions administratives ou pénales peuvent être envisagées à l'encontre de l'employeur, conformément à l'article L.243-11 du Code de la sécurité sociale.

Demande formelle :

Nous vous demandons expressément de bien vouloir nous faire parvenir l'attestation de salaire dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente lettre, à défaut de quoi nous nous verrons contraints d'engager toutes procédures utiles pour faire valoir nos droits.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature de l'expéditeur

Signature du destinataire

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modele-attestation.com/lettre-mise-en-demeure-attestation-de-salaire-cpam/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modele-attestation.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.